



Cherchez à obtenir la reconnaissance associée à une pratique exemplaire et mettez en valeur votre réussite dans le cadre de l'Initiative Amis des bébés!

Contexte

Le Comité canadien pour l'allaitement (CCA) mène l'Initiative Amis des bébés, un projet collaboratif pancanadien d'amélioration de la qualité (le « projet IAB ») de concert avec 15 organisations de soins de santé et 25 établissements hospitaliers de partout au Canada. De nombreux autres hôpitaux et services de santé communautaire en dehors du projet IAB ont obtenu la désignation IAB du CCA. Nous encourageons les organisations ayant participé au projet IAB ou ayant obtenu la désignation IAB du CCA au cours des 5 dernières années à soumettre leur démarche IAB en tant que pratique exemplaire de HSO!

Qu'est-ce qu'une pratique exemplaire?

Une pratique exemplaire est une pratique novatrice, de soins centrés sur la personne et éclairée par des données probantes qui a été mise en œuvre par les équipes d'une organisation. Une pratique exemplaire a entraîné un changement positif en ce qui concerne la sécurité et la fiabilité des soins ou des services, l'accessibilité et la pertinence de ces derniers ou leur intégration. Toutes les pratiques exemplaires sont publiées dans la [Bibliothèque de pratiques exemplaires de HSO](#).

Qui peut soumettre une pratique exemplaire?

Les organisations qui sont parvenues à mettre en œuvre les pratiques de l'IAB et qui ont obtenu de meilleurs résultats en matière de soins, soit en participant au projet collaboratif pancanadien d'amélioration de la qualité Initiative Amis des bébés, soit en obtenant la désignation IAB du CCA au cours des 5 dernières années.

Quels sont les six critères?

Critère d'acceptation des pratiques exemplaires	Conseils qui encadrent la prise de décision
Approche de soins centrés sur la personne	La soumission décrit la manière dont : <ul style="list-style-type: none">• l'équipe ou les membres de l'équipe ont participé à la planification, à la conception, à l'élaboration, à la mise en place ou à l'évaluation de la pratique;• l'engagement de l'équipe ou des membres de l'équipe est clairement établi en tant que facteur favorable pour la pratique;• les expériences et les points de vue de l'équipe ou des membres de l'équipe sont recueillis;• les stratégies qui ont été utilisées pour faire participer l'équipe ou les membres de l'équipe au processus;

	<ul style="list-style-type: none"> la pratique exemplaire permet à l'équipe ou aux membres de l'équipe de devenir des partenaires actifs dans la planification et la prestation de services de soins de santé ou de programmes d'éducation. <p>Définition d'équipe ou des membres d'une équipe : toutes les personnes qui travaillent, font du bénévolat ou apprennent ensemble au sein de l'organisation pour répondre aux besoins des usagers, des proches et de la communauté, notamment le personnel d'encadrement, la direction, la main-d'œuvre, les clients, les travailleurs sociaux et les professionnels de la santé qui ont des privilèges, les prestataires de services contractuels, les bénévoles et les étudiants. En tant que partenaires dans les soins, les usagers et les proches que les usagers identifient comme partenaires essentiels dans les soins sont reconnus et traités comme des membres de l'équipe, et partagent la prise de décisions et la responsabilisation. La composition précise d'une équipe dépend du ou des types de services fournis ou de l'activité exercée.</p>
Méthodologie d'évaluation	<p>La soumission détaille le mode d'évaluation de la pratique. Les renseignements fournis indiquent clairement :</p> <ul style="list-style-type: none"> les objectifs mesurables visés par l'évaluation; les indicateurs quantitatifs ou les renseignements qualitatifs recueillis avec un lien clair entre les objectifs mesurables et l'indicateur; la méthode ou l'outil utilisé pour recueillir les renseignements; la période de début et de fin de l'évaluation.
Résultats attendus démontrés	<p>La soumission décrit les résultats concrets que la pratique a permis d'obtenir et les résultats qui démontrent un changement positif en ce qui concerne la sécurité et la fiabilité des soins ou des services, l'accessibilité et la pertinence des soins ou leur intégration.</p>
Diffusion et durabilité	<p>La soumission décrit la façon dont la pratique sera durable (il existe un plan de durabilité) et la façon dont elle est ou peut être reproduite ou diffusée dans d'autres secteurs de l'organisation ou à l'extérieur.</p> <p>Les réussites et les leçons apprises dans le système ayant été diffusées ou qui le seront, tant à l'interne qu'à l'externe, sont également indiquées dans la soumission.</p>
Adaptabilité pour d'autres organisations	<p>La soumission détaille la façon dont la pratique peut être mise en œuvre dans d'autres organisations.</p> <p>Elle décrit aussi les obstacles potentiels et les éléments facilitateurs dont doivent tenir compte d'autres organisations désireuses de l'adopter, selon votre</p>



	expérience. Sont aussi incluses des stratégies permettant de surmonter ces obstacles et de susciter la participation.
Innovation ou transformation	<p>La soumission établit si la pratique est innovatrice ou transformatrice.</p> <p>Innovatrice : La pratique améliore clairement des procédés en place ou des résultats, et ce, de manière significative, ou la pratique est nouvelle et inédite. La pratique en question est empreinte de créativité.</p> <p>Transformatrice : Il s'agit d'une pratique existante, déjà mise en œuvre ailleurs, qui est adaptée et appliquée d'une manière très différente par l'organisation.</p>

Comment soumettre une pratique exemplaire?

Il est possible de soumettre une pratique exemplaire, d'en fournir une description et d'indiquer comment elle satisfait aux 6 critères d'acceptation en utilisant le formulaire de soumission fourni pour recueillir des renseignements, puis au moyen de la [plateforme en ligne](#). Visionnez un [tutoriel vidéo](#) sur la façon de déposer votre formulaire de pratique exemplaire.

Qui va évaluer les soumissions?

Le programme de pratiques exemplaires est supervisé par des examinateurs qui sont spécialisés dans l'IAB. Ils ont également les connaissances et les compétences pour évaluer les pratiques exemplaires selon les 6 critères d'acceptation. Les examinateurs peuvent être des partenaires des parents, des administrateurs du projet IAB ou des spécialistes en amélioration de la qualité – IAB.

À quoi devrais-je m'attendre après avoir envoyé la soumission?

Une lettre de décision est envoyée à la fin du processus de soumission, lequel peut prendre jusqu'à 90 jours. Si la pratique exemplaire soumise est acceptée, celle-ci sera publiée dans la [Bibliothèque de pratiques exemplaires de HSO](#).

Les organisations retenues recevront un certificat sous forme numérique attestant cette réalisation. Les organisations peuvent utiliser ce certificat sous forme numérique pour promouvoir leur pratique exemplaire en ligne. Les organisations peuvent également recevoir des certificats de pratiques exemplaires imprimés (jusqu'à trois copies imprimées), s'ils en font la demande.

La promotion des pratiques exemplaires se fait également par HSO, notamment par le biais de ses infolettres, webinaires, conférences, matériel éducatif et des organisations d'agrément affiliées. Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec un de nos [agents \(pratiques exemplaires\)](#).